Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-267-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/12/2025
Publication : 30/12/2025

8, rue Lamennais
75008 Paris

Tél. +33 (0)1 40 17 91 91
Fax +33 (0)1 40 17 91 92

AGGLO DU PAYS DE DREUX

4 rue de Châteaudun
BP20159
28103 DREUX Cedex

A l'attention de Monsieur Le Président

Paris, le 30 octobre 2025

Lettre recommandée avec accusé réception n° 1A 212 226 1055 6

N/Réf : AT/SG/25-0028
Objet : Demande de prorogation du délai de validité de la promesse de vente

Monsieur le Président,

PRD et l'Agglomération du pays de Dreux ont signé le 21 juin 2022 une promesse de vente sous conditions suspensives portant sur l'acquisition d'un terrain de 20 hectares situé dans la ZAC des Merisiers à Germainville, dont la validité court jusqu'au 30 juin 2026.

A la suite de la déconvenue du retrait d'Hachette Livre, PRD s'est immédiatement mobilisée et engagée dans la recherche active d'un nouveau client, et ce dans un contexte de conjoncture immobilière particulièrement difficile.

Pour ce faire, PRD a dû modifier les autorisations administratives précédemment délivrées de façon à revenir au projet initial et ainsi supprimer les spécificités du dossier précédent :

- PCM2 déposé le 13 mars 2025 et Arrêté délivré en date du 12 juin 2025) ;
- PAC (autorisation environnementale) déposé le 14 mars 2025 et Arrêté préfectoral délivré le 29 septembre 2025).

Dans la continuité de nos récents échanges, et afin de nous permettre de réussir la commercialisation, nous sollicitons, par la présente, une prorogation de la durée de validité de la promesse de six mois, soit jusqu'au 30 décembre 2026.

En cas de réponse favorable de votre part à notre sollicitation, nous pourrions procéder à la signature d'un avenant à la promesse de vente d'ici la fin de l'année 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-267-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/12/2025
Publication : 30/12/2025

Cet avenant permettra également de prendre en compte le nouveau prix de vente du terrain de 32,95 €HT/m² (au lieu de 30 €HT/m²), conformément à votre demande, en intégrant les surcoûts liés à la viabilisation (+2,95 € HT/m²).

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Alexis Perret
Président de PRD